



COMMUNIQUE du Président de l'UNIVERSITE DU SUD TOULON-VAR

« La Présidence de l'Université du Sud Toulon Var n'a jamais été impliquée dans un quelconque trafic de dossiers d'étudiants étrangers.

Le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration et de l'Education (IGAENR) n'est pas définitif dans la mesure où sa phase contradictoire n'est toujours pas intervenue à ce jour. Sa diffusion est donc prématurée et les extraits qui en sont tirés ne reflètent pas la gouvernance de l'Université du Sud Toulon Var.

Les évaluations dont l'Université a fait l'objet ces dernières années de la part d'éminentes autorités indépendantes établissent le respect par sa Présidence des principes de transparence, d'égalité des chances et de rigueur.

En effet, selon les termes du rapport de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur daté d'octobre 2007 : « *La mobilisation de larges secteurs (qui) a permis de rétablir la situation financière, de concevoir des modes d'organisation plus rationnels, fondés sur l'existence et la nécessité du pilotage de l'établissement, de mettre en œuvre des projets transversaux... Cette impulsion s'est traduite par la mise en place en 2007 d'une nouvelle équipe présidentielle, dont le programme s'appuie très nettement sur une politique d'établissement, conduite dans la clarté et la concertation par le gouvernement de l'université* ». De même, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2009 ne relève aucun dysfonctionnement de telle nature.

L'Université a adopté depuis plusieurs années une politique d'ouverture et d'accueil des étudiants internationaux (1800 étudiants étrangers représentant 90 nationalités inscrits dans les différentes formations dispensées).

Le traitement des dossiers des étudiants respecte le principe d'égalité des candidats, d'autant plus depuis la création, par décisions des Conseils d'Administration, Scientifique, des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université, d'une commission centralisée inter-facultés en son sein pour l'étude des 5000 dossiers de candidatures des étudiants étrangers. Cette commission centralisée, composée d'éminents membres du corps enseignant parmi lesquels plusieurs professeurs des universités, a pour objectif de mettre fin aux décisions isolées des différentes

facultés et de rendre possible la mise en place dès la rentrée 2009 d'une politique harmonisée et transparente relativement aux critères de candidature et de recrutement au sein des différentes facultés de l'établissement.

Si la mise en place de cette commission pour l'année 2008-2009 a pu parfois occasionner une action concurrente des différentes commissions pédagogiques et quelques confusions inhérentes à la phase d'harmonisation des processus de sélection, cela ne remet pas en cause la sincérité des décisions prises par les différents jurys.

Il est important de souligner que l'Université se charge uniquement de l'inscription des étudiants étrangers qui ont été auparavant sélectionnés au terme d'épreuves (tests de français et entretiens censés garantir leur niveau de langue) menées au sein des ambassades par le Ministère de l'Education Nationale en lien avec le Ministère des Affaires Etrangères. En conséquence, l'Université ne peut être tenue pour responsable du niveau de français insuffisant de certains étudiants chinois, ces derniers ayant été inscrits à l'Université sur la base de certificats délivrés par le Ministère, et dont il ressort que le Centre International d'Etudes Pédagogiques découvrait seulement au mois de mars 2009 que certains avaient fraudé. »

Laroussi OUESLATI
Président de l'Université du Sud Toulon Var